

Service instructeur
Service Energie et Recyclage

N° CP-2014-8-6-16

Service consulté

**PLAN DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION PDP
BILAN DE L'ANNÉE 2 DU PDP ET AVENANT DE PROLONGATION À LA
CONVENTION CORRESPONDANTE SIGNÉE AVEC L'ADEME**

Résumé : Le Département du Haut-Rhin a signé avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) une convention pluriannuelle relative à la mise en place d'un Plan de Prévention (PDP) qui est déployé en collaboration avec le Département du Bas-Rhin. Il vous est proposé de prendre acte du bilan des actions de l'année 2 du PDP déjà réalisées, qui est joint au rapport. L'ADEME a demandé que certaines opérations prévues dans le plan d'actions initial soient approfondies et a souhaité en conséquence que l'année 2 soit prolongée de 6 mois. L'avenant à la convention joint au rapport précise les modalités de cette prolongation. Il vous est donc proposé d'approuver ce document et de m'autoriser à le signer.

La réduction des déchets à la source constitue la priorité numéro un de la législation européenne et nationale : le meilleur déchet est en effet celui qui n'est pas produit. Les lois issues du Grenelle de l'environnement, tout comme le projet de loi relatif à la transition énergétique actuellement en discussion, réaffirment fortement ce principe et l'ADEME est chargée de la mise en œuvre de ces orientations, notamment au travers de la signature avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) compétents de Programmes Locaux de Prévention (PLP) et au travers du conventionnement avec les Départements pour l'élaboration de Plans Départementaux de Prévention (PDP).

Le Département du Haut-Rhin a signé en 2011 un PDP avec l'ADEME, qui apporte une aide financière forfaitaire chaque année selon les modalités à définir par convention.

Le PDP est réalisé en collaboration avec le Conseil Général du Bas-Rhin - avec notamment une chargée de mission conjointe - et l'Agence Départementale pour la Maîtrise des Déchets (ADMD), les relations partenariales entre les différentes parties prenantes étant fixées par convention, définissant ainsi une gouvernance cohérente, gage d'efficacité.

Année 1

Conformément aux termes du conventionnement avec l'ADEME, la première année du PDP a été consacrée à la définition du programme d'actions pluriannuel :

- établissement de l'état initial du territoire,
- fixation des objectifs,
- établissement de plans de prévention,

- définition des indicateurs de suivi.

Une large consultation des Collectivités compétentes, porteuses ou non de PLP, et une prise de contact avec les principaux acteurs des territoires à l'échelle interdépartementale, ont débouché sur la rédaction d'un Plan d'actions, comportant 5 axes.

Cependant, sans attendre la rédaction du Plan d'actions, des premières opérations ont été engagées d'emblée, notamment un appel à projets pilote : il a pour vocation de faire émerger des actions innovantes dans le domaine de la Prévention des déchets, d'accompagner techniquement et financièrement leur mise en œuvre, d'en évaluer les avantages, les inconvénients et l'efficacité réelle et, pour finir, d'en apprécier la reproductibilité.

Ces actions pilotes portent par exemple sur la mise en place de placettes de compostage de quartier, l'utilisation de couches lavables, les jardins partagés, la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'éco-consommation, les manifestations éco-responsables et la promotion des circuits de distribution locaux.

Année 2

La seconde année portait initialement sur la période allant du 1^{er} juillet 2013 au 31 juin 2014. Les actions de Prévention déjà menées dans ce cadre sont notamment :

- la réalisation d'une brochure sur les bons gestes permettant de valoriser les déchets de jardin et de limiter le recours aux pesticides, intitulée « Petit manuel des ressources au jardin »,
- une action menée avec les Fédérations départementales de boulangers pour lutter contre le gaspillage du pain, avec la réalisation d'affiches et de dépliants présentant des recettes de valorisation du pain destiné à être jeté,
- le déploiement des actions « Zéro phyto » avec la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) dans les collèges et les propriétés départementales (espaces verts, bords de routes et pistes cyclables, barrages...),
- le soutien à des projets pilotes (compostage de quartier, couches lavables, ...)
- l'accompagnement de 4 collèges pilotes (lutte contre le gaspillage alimentaire, gestion différenciée des espaces verts, ...)
- une réflexion sur le développement de la consigne.

Cependant, la chargée de mission interdépartementale initialement engagée a souhaité mettre un terme à sa mission. Elle a depuis été remplacée, mais le processus de recrutement a duré 6 mois.

L'ADEME s'appuie sur cet état de fait pour demander que l'année 2 soit prolongée de 6 mois pour les deux Départements alsaciens, cette demande étant également motivée par un bilan jugé insuffisant. Cette position de l'ADEME peut toutefois également s'analyser, en termes conjoncturels, comme le souhait de réaliser des économies, sachant qu'un objectif de réduction budgétaire de 12 % à l'échelle nationale est visé.

Par ailleurs, le commentaire de l'ADEME souligne également qu'«une dynamique et un portage volontaristes des actions sont réalisés par les deux Départements». Cette appréciation positive est partagée par les EPCI engagés dans des PLP dans les deux Départements, notamment pour la mise à disposition d'outils de communication et l'organisation d'opérations mutualisées à l'échelle interdépartementale. Après avoir argumenté sur le fond et la forme, en soulignant notamment une disparité de traitement par rapport à d'autres Départements français, les deux Départements alsaciens prennent acte de la prolongation de 6 mois demandée par l'ADEME, qui fait l'objet d'un avenant à la convention de l'année 2.

Cet avenant reprend également les priorités définies par l'ADEME pour les 2 PDP, avec trois niveaux de priorité. Pour le premier niveau de priorité sont retenus :

- créer des outils : au « petit manuel des ressources au jardin » et au kit de communication contre le gaspillage du pain, s'ajoute un outil de communication sur la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- susciter des PLP : en plus des réunions communes et individualisées, une stratégie échéancée de déploiement des PLP 80 % a été élaborée. La mise en place des PLP 80 % sera facilitée par un accompagnement personnalisé et la mise à disposition de documents-type (délibération, diagnostic, PLP...). Résultat : sur cette base, les Communauté de Communes des Trois Frontières et du Pays de Sierentz devraient délibérer au cours de l'année 2 pour s'engager dans un PLP,
- organiser la concertation sur des thèmes ciblés : les actions menées avec la profession des brasseurs sur la consigne, seront prolongées par une journée de réflexion technique sur la prévention dans la grande distribution et une seconde journée technique centrée sur la prévention des déchets verts qui reste le gisement de réduction des déchets le plus prometteur et dans lequel existent des marges de progrès.

L'avenant de prolongation de la convention qui vous est proposé est joint à la présente.

Le programme prévisionnel de l'année 3 verra la poursuite et l'amplification des actions déjà engagées (éco-exemplarité, Zéro phyto, outils mutualisés, projets pilotes...), l'approfondissement et l'élargissement des contacts pris avec les acteurs des territoires (grande distribution, chambre d'agriculture, économie sociale et solidaire...) et la poursuite de la stratégie visant à susciter de nouveaux PLP.

Pour mémoire, la recette d'un montant global de 176 679 € pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 31 décembre 2014, est prévue au programme C662 - chapitre 74 - fonction 731 - nature 7475.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de prendre acte du bilan des actions de l'année 2 du PDP déjà réalisées,
- d'approuver l'avenant de prolongation à la convention de financement n°1020C0683 notifiée le 6 septembre 2013 sur le plan de prévention signé avec l'ADEME,
- d'autoriser le Président à signer cet avenant, joint en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Numéro : 1020C0683

Montant : 176 679 €

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE FINANCEMENT

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Notification du :

Entre :

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial, régi par les articles L131-3 à L131-7 et R131-1 à R131-26 du code de l'environnement

ayant son siège social : 20, avenue du Grésillé – BP 90406 – 49004 ANGERS CEDEX 01

Inscrite au registre du commerce d'Angers sous le n° 385 290 309

Représentée par Monsieur Bruno LECHEVIN

Agissant en qualité de Président

Désignée ci-après par « **l'ADEME** »

Et :

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN, Collectivité territoriale

100, avenue d'Alsace – BP 624 – 68000 - COLMAR

N° SIRET : 22680001900227

Représentée par Monsieur Charles BUTTNER

Agissant en qualité de Président

désignée ci-après par « **le Bénéficiaire** »,

Vu les règles générales d'attribution et de versement des aides financières de l'ADEME adoptées par son Conseil d'administration en date du 17/04/2008 et disponibles sur le site internet de l'ADEME à l'adresse suivante www.ademe.fr

Vu la convention de financement initiale notifiée le 6 septembre 2013

Vu le courrier du 23 avril 2014 informant le Département de la décision de l'ADEME de prolonger la durée de réalisation du plan d'actions

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général du

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET

Le présent avenant a pour objet de modifier la durée de l'opération, l'annexe technique et l'annexe financière, tels que définis dans la convention initiale.

ARTICLE 2- DEFINITION DE L'OPERATION

Le deuxième alinéa de l'article 2 « Définition de l'opération » de la convention initiale est annulé et remplacé par la disposition suivante :

« Le détail de l'opération figure en annexe 1 (annexe technique) au présent avenant qui en constitue de ce fait partie intégrante.

ARTICLE 3 – DUREE D'EXECUTION

Le premier alinéa de l'article 3 « Durée d'exécution » de la convention initiale est annulé et remplacé par la disposition suivante :

« La durée d'exécution de l'opération ainsi envisagée sera de 18 mois à compter de la date de notification figurant en tête de la présente convention ».

ARTICLE 4 – COUT TOTAL ET DEPENSES ELIGIBLES

L'article 4 « Coût total et dépenses éligibles » de la convention initiale est annulé et remplacé par la disposition suivante :

« Le montant des dépenses éligibles est fixé à 377 424 euros. Le détail estimatif du coût total et des dépenses éligibles figure en annexe 2 (annexe financière) au présent avenant qui en constitue de ce fait partie intégrante »

ARTICLE 5 - AUTRES DISPOSITIONS

Tous les autres termes et dispositions de la convention initiale, non visés par le présent avenant demeurent inchangés.

**Fait en trois exemplaires originaux,
A Strasbourg**

**Pour le Département du Haut-Rhin
Le Président**

**Pour l'ADEME
Le Président**

Charles BUTTNER

Gwénaél GUYONVARCH
Directeur de l'Action Régionale
Nord et Est

Annexe I
ANNEXE TECHNIQUE de l'avenant n°1 à la convention annuelle d'application n°1020C0683
Entre le Département du Haut-Rhin et l'ADEME

Plan Départemental de Prévention des déchets - Année 2
Plan d'actions réalisé du 01/07/2013 au 31/12/2014

1. BILAN DE L'ANNEE 1

CONTEXTE

Le Conseil Général du Haut-Rhin avait déjà mené diverses actions de prévention avant la signature de l'accord-cadre et de la convention année 1 en novembre 2011.

La première année de mise en place a été consacrée :

- à définir et mettre en place la gouvernance du projet
- à élaborer le diagnostic du territoire et le plan d'actions
- à débiter les premières actions.

Le recrutement d'une chargée de mission partagé avec le Bas-Rhin n'a pu se faire qu'à partir de septembre 2012. Cette personne a malheureusement quitté ses fonctions après 6 mois passés au sein des deux services.

Compte tenu du recrutement tardif et du degré l'avancement du dossier, un avenant de prolongation du délai de réalisation de l'année 1 a été signé fin 2011, pour reporter la date de fin de cette première année au 30 juin 2013.

EQUIPE PROJET

Le Service Energie Recyclage (SER) au sein de la Direction Environnement porte le projet et le relaie au sein des Services fonctionnels du Département et des établissements relevant de sa compétence (collèges, centres techniques, services administratifs,...).

L'effectif prévu initialement était de 3.65 ETP dont 0.5 ETP mutualisé avec le CG67. Il est désormais de 4, 05 ETP à partir de l'année 2. Au sein du SER, l'effectif proposé est constant à 1,85 ETP consacrés au projet PDP.

Equipe projet ETP service Energie Recyclage	0,3 DR 0,3 SM 0,25 FF 0,25 CD 0,25 NB 0,5 nouveau CDM en 2012 + 0,25 ETP pour une stagiaire éco-conseillère	1,85
Autres services du Département (Service des collèges, DMG, ADAUHR, Communication interne et externe...)		1,20
Partenaires du Département (Brigade verte, GERPLAN, ARIENA...)		1,00
Total		4,05

COMITE DE SUIVI DE L'ACCORD-CADRE :

Le PDP est un contrat de performance et le comité de suivi de l'accord-cadre est chargé de s'assurer de son bon déroulement.

Pour l'année 1, plusieurs réunions de suivi ont eu lieu, sans la présence de l'élu référent.

COMITE DE PILOTAGE A LA PREVENTION DES DECHETS :

L'ADMD, association créée à l'initiative du Département et fédérant l'ensemble des EPCI à compétence « déchets » du département ainsi que d'autres acteurs du territoire, est l'instance choisie pour le comité de pilotage. Deux réunions ont été organisées en année 1. Un volet a été consacré dans chacune d'elles pour présenter le PDP et les PLP, ensuite pour présenter le plan d'actions.

Un comité de pilotage interdépartemental avec les élus et animateurs des PLP, a été organisé en mars 2013 pour présenter et valider le plan d'actions.

2. OBJECTIFS D'ACTIVITE ET D'IMPACT D'ANNEE 2

Les objectifs de l'année 2 sont des objectifs d'activité et d'impact définis dans le plan départemental issu des travaux de l'année 1 et validés par le comité de suivi du 19 mars 2013 et la Commission régionale des aides du 4 juin 2013.

Ainsi, pour cette convention d'application, le bénéficiaire devra :

A. Mettre en œuvre le plan départemental de prévention.

Les éléments synthétiques ci-dessous en précisent le contenu et les modalités :

STRATEGIE DE DEPLOIEMENT DES PROGRAMMES DE PREVENTION SUR LE TERRITOIRE

Au 1^{er} janvier 2011, 5 PLP étaient signés avec l'ADEME, couvrant 75% de la population haut-rhinoise. Ce chiffre restera stable, car l'ADEME ne signe plus depuis fin 2012 de contrat PLP avec les EPCI.

Le déploiement de nouveaux PLP se fera de façon volontaire.

A ce jour, 3 EPCI sont intéressés, il s'agit de la CC Trois Frontières, la CC Pays de Sierentz et de la CC du Secteur d'Illfurth.

L'objectif du PDP est d'atteindre 100% de population couverte par un PDP au terme de l'accord-cadre.

Les EPCI pourront être comptabilisés dans l'objectif du PDP sous réserve qu'ils présentent des caractéristiques minimum d'éligibilité. Un groupe de travail est donc constitué pour définir ces caractéristiques et proposer un PLP type aux EPCI.

A ce jour, aucune modalité de soutien spécifique n'a été validée pour ces PLP.

Le Conseil Général propose les services de l'ADAURH pour réaliser le diagnostic initial et mettra à disposition les outils déjà en place (observation, enquête..).

Le financement des actions se poursuivra dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui, identique pour les EPCI avec ou sans PLP.

MODALITES D'ANIMATION DES PROGRAMMES LOCAUX DE PREVENTION

	Type d'animation	Budget
<input checked="" type="checkbox"/>	Site Internet favorisant l'échange d'expérience (utilisation du site internet du CG)	A définir
<input type="checkbox"/>	Journées réseaux	
<input type="checkbox"/>	Journées techniques	
<input checked="" type="checkbox"/>	Réunion d'un comité interdépartemental de prévention	A définir
TOTAL		

Les animations restent à construire, en lien avec l'ADEME, notamment si les rencontres A3P sont reconduites au niveau interrégional. Une animation locale reste à prévoir dans tous les cas.

INDICATEURS ET OBJECTIFS DES QUATRE PROCHAINES ANNEES

Le tableau ci-dessous est renseigné pour l'année 1 et détaille les valeurs cibles des années 2 à 5. Seuls huit indicateurs ont été retenus.

INDICATEURS ET OBJECTIFS DU PLAN

Indicateurs	Valeurs cibles / Valeurs réalisées	Unité	2012	2013	2014	2015	2016	Responsable du suivi
-------------	------------------------------------	-------	------	------	------	------	------	----------------------

INDICATEURS D'ACTIVITÉ - AXE Ressources

I 01	Part du budget du plan consacrée au financement des actions pilotées par des partenaires	Valeurs cibles	%					Indicateur facultatif
		Valeurs réalisées						
		Date de validation	00/00/0000					
I 02	Effectif de l'équipe projet du plan (en ETP)	Valeurs cibles	ETP					Daniel REUTENAUER
		Valeurs réalisées						
		Date de validation	00/00/0000	4/30/2013				
I 03	Part du financement du plan (cumulé) provenant de l'ADEME	Valeurs cibles	% <td rowspan="2"></td> <td rowspan="2"></td> <td rowspan="2"></td> <td rowspan="2"></td> <td rowspan="2">Caroline DUONG</td>					Caroline DUONG
		Valeurs réalisées						
		Date de validation	00/00/0000	5/24/2013				

INDICATEURS D'ACTIVITÉ - AXE Processus internes

I 04	Pourcentage du nombre d'actions d'éco-exemplarité réalisées par la collectivité porteuse du plan par rapport au nombre total d'actions éco-exemplaires prévues	Actions exemplaires planifiées	Nombre	20			Chargé de mission prévention
		Valeurs cibles					
		Valeurs réalisées	%				
		Date de validation					
I 05	Nombre de réunions par an du réseau des animateurs de prévention	Valeurs cibles	Nombre				Daniel REUTENAUER
		Valeurs réalisées					
		Date de validation	00/00/0000	4/30/2013			
I 06	Taux de participation des animateurs de PLP aux réunions du réseau	Valeurs cibles	% <td rowspan="2"></td> <td rowspan="2"></td> <td rowspan="2"></td> <td rowspan="2">Chargé de mission prévention</td>				Chargé de mission prévention
		Valeurs réalisées					
		Date de validation	00/00/0000	4/30/2013			

INDICATEURS D'IMPACT - AXE Publics-cibles

I 07	Enquête : Evolution du nombre de gestes de prévention adoptés par les ménages.	Valeurs cibles	%				Indicateur facultatif
		Valeurs réalisées					

INDICATEURS D'IMPACT - AXE Politique de prévention des déchets

	Date de validation	00/00/0000							
I 08	Part de la population couverte par des programmes locaux de prévention	Valeurs cibles	%	76%	82%	88%	94%	100%	Sophie MEYER
		Valeurs réalisées		76%					
I 09	Taux d'évolution des kg d'OMA/habitant par rapport à l'année de référence	Date de validation	00/00/0000	4/30/2013					Sophie MEYER
		Valeurs cibles		0%	-3%	-5%	-6%	-7%	
I 10	Taux d'évolution des kg de DMA/habitant par rapport à l'année de référence	Valeurs réalisées	%	1%					Sophie MEYER
		Date de validation		00/00/0000	4/30/2013				
		Valeurs cibles		0%	0%	-1%	-2%	-3%	
		Valeurs réalisées		3%					
		Date de validation		00/00/0000	4/30/2013				

ACTIONS PLANIFIEES DES QUATRE PROCHAINES ANNEES

Le plan d'action proposé pour les 4 années restantes regroupe 13 actions regroupées en 5 axes.

	Concerne notamment	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Axe 1 - Eco-exemplarité						
Action 1.1 - Prévention des déchets dans l'administration départementale	Limitation du papier, dématérialisation					
	Etude FREDON "Zéro phyto"		20 000	10 000		
	Acquisition désherbeur thermique SLB	15 000				
	Acquisition désherbeur thermique DMG		15 000			
	Désherbage manuel associations handicapés (Papillons blancs à Colmar et SINCLAIR à Mulhouse)	300 000	200 000	200 000	200 000	200 000
	Déploiement de fontaines à eau (15 par an)	27 000	27 000	27 000		
	Désherbage mécanique, gestion différenciée : service des routes, moyens généraux, environnement, lacs et barrages, rivières	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
	Volontaires pour le Climat	6 000	6 000			
	Sensibilisation des agents : Passerelle, Intranet, impressions	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Action 1.2 - Prévention des déchets dans les collèges	La lutte contre le gaspillage alimentaire : formation des cuisiniers et gestionnaires, avec la DRAAF	10 000	10 000	10 000		
	"Zéro phyto" dans les collèges, lutte contre le gaspillage alimentaire		10 000	10 000	10 000	10 000
Total		365 000	295 000	264 000	217 000	217 000
Axe 2 - Communiquer et sensibiliser en s'appuyant sur les relais existants						
Action 2.1 - Sensibiliser la jeunesse	L'opération Haut-Rhin Propre	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
	Expositions consom'attitude		5 400	5 400		
	Education à l'environnement	166 600	166 600	166 600	166 600	166 600
Action 2.2 - Sensibiliser les ménages à faible revenu	Formation des assistantes maternelles, conception et diffusion d'outils de sensibilisation dédiés à un public précaire,		2 000	8 000	2 000	8 000
Action 2.3 - Créer des outils	Dépliants, affiches, guides...		20 000	80 000	100 000	100 000
Total		196 600	224 000	290 000	298 600	304 600

Axe 3 - Accompagner les programme locaux de prévention (PLP)						
Action 3.1 - Animer le réseau des PLP	Formation, soutien financier par le FDMD (NB : le dispositif de soutien aux projets pilotes est rattaché à l'action 4.2)	40 000	35 000	35 000	35 000	35 000
Action 3.2 - Susciter des PLP	Aides aux actions (investissement, fonctionnement)		25 000	25 000	25 000	25 000
	Caractérisations	20 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Total		60 000	70 000	70 000	70 000	70 000
Axe 4 - Mobiliser les acteurs du territoire						
Action 4.1 - Susciter l'innovation	Dispositif de soutien aux projets pilotes (ADMD)	55 000	65 000	65 000	65 000	65 000
Action 4.2 - Mobiliser les acteurs du territoire	Aides aux recycleries / investissement	100 000	100 000		100 000	
	Aides aux recycleries / fonctionnement	126	64 000	60 000	60 000	60 000
	Etude sur la consigne et al.		10 000	10 000	10 000	10 000
	Aide à la banque alimentaire	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Total		170 126	254 000	150 000	250 000	150 000
Axe 5 - Suivi						
Action 5.1 - Suivre la réduction des déchets ménagers		1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Action 5.2 - Observer l'évolution des comportements						30 000
Total des 5 axes		792 726	844 000	775 000	836 600	772 600
Equipe projet ETP	NB : pour l'année 2012, inclut 0,25 ETP pour une stagiaire éco-conseillère (Clélia CORADIN)	2,10	1,85	1,85	1,85	1,85
Autres services du Département (Service des collèges, DMG, ADAUHR, Communication interne et externe...)		1,20	1,20	1,20	1,20	1,20
Partenaires du Département (Brigade verte, GERPLAN, ARIENA...)		1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Acteurs des territoires		0,06	2,00	2,00	2,00	2,00
Evènements, réunions, séminaire		1,60	2,00	2,00	2,00	2,00
Coût total de personnel		208 688	281 750	281 750	281 750	281 750
Frais généraux		30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Total personnel et frais généraux		238 688	311 750	311 750	311 750	311 750
TOTAL GENERAL		1 031 414	1 155 750	1 086 750	1 148 350	1 084 350

Actions menées par d'autres services du Département du Haut-Rhin, en lien avec le SER et le PDP

PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'ANNEE 2 (DU 01/07/2013 AU 30/06/2014)

Axe 1 Eco-exemplarité		
Action 1.1 - Prévention des déchets dans l'administration départementale	Sensibilisation des agents	Poursuite de l'action en lien avec le service de la communication, action SERD en projet
	Limitation du papier, dématérialisation :	échanges avec les services concernés (imprimerie, informatique...)
	Etude FREDON "Zéro phyto »	Analyse des sites départementaux Préconisations, comparaison techniques Echange avec les services concernés Acquisition matériel
	Désherbage manuel	poursuite de la collaboration avec les associations de handicapés.
	Poursuite du déploiement de fontaines à eau	15 par an
Action 1.2 - Prévention des déchets dans les collèges	Les 4 Collèges pilotes	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic déchets - Actions exemplaires dans le domaine de la lutte contre le gaspillage alimentaire, les circuits courts et les produits écologiques, la gestion différenciée des espaces verts, le compostage des restes alimentaires, les marchés éco-responsables, le jardin au naturel, l'évitement et la gestion des déchets toxiques...) - o Analyse des actions exemplaires et réalisation de fiches et/ou guides pratiques
	"Zéro phyto" dans les collèges	
	lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges	formation des cuisiniers (DRAAF et CG68)
	Visite des cantines par le service des collèges	pesée et établissement d'un rapport de préconisations.
Axe 2 - Communiquer et sensibiliser en s'appuyant sur les relais existants		
Action 2.1 - Sensibiliser la jeunesse	L'opération Haut-Rhin Propre	accompagnée en 2014 par des actions.(jeu-concours, outils de sensibilisation...) qui restent à définir
	Exposition Consom'attitudes	mise à disposition par l'ADEME en 2014 à l'antenne du Département à Altkirch
	Education à l'environnement	formation des animateurs des CINE du réseau ARIENA sur la Prévention des déchets en général
Action 2.2 - Sensibiliser les ménages à faible revenu	rencontre avec la Direction des affaires sociales	<ul style="list-style-type: none"> - intégration d'un module relatif à la Prévention dans la formation des assistantes maternelles, - conception et diffusion d'outils de sensibilisation dédiés à un public précaire
Action 2.3 - Créer des outils	outils de communication mutualisables pour l'ensemble des PLP	privilégier l'utilisation d'outils existants, avec éventuellement rachat des droits ou demande d'autorisation d'utilisation). ex « le jardinage au naturel » de l'ASCOMADE
Axe 3 - Accompagner les programme locaux de prévention (PLP)		
Action 3.1 - Animer le réseau des PLP	Projets pilotes	
	Fond Départemental de Modernisation des déchets	aides aux actions (investissement, fonctionnement), caractérisations...
	Echanges techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions du Comité Interdépartemental de prévention (animateurs PLP) 2 réunions minimum - Réunions de l'ADMD - Réunion comité pilotage interdépartemental

		<ul style="list-style-type: none"> - Réunion avec A3P si poursuite en 2014 - Réunion ARIENA
Action 3.2 - Susciter des PLP	Accompagner les « PLP type 'Grenelle »	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions du groupe de travail interdépartemental ad hoc - Réalisation d'un guide pratique et d'un PLP type <ul style="list-style-type: none"> o Accompagnement de l'état des lieux par l'ADAUHR

Axe 4 - Mobiliser les acteurs du territoire

Action 4.1 - Susciter l'innovation Dispositif de soutien aux projets pilotes

Action 4.2 - Mobiliser les acteurs du territoire

Aides aux recycleries	<ul style="list-style-type: none"> - étude du projet DEFI à Guebwiller - poursuite de l'aide au fonctionnement pour les associations ESPOIR et Emmaüs. - Accompagnement des recycleries pour la mise en place de la REP « Meubles »
Etude sur la consigne	contacts avec les entreprises d'embouteillage (brasseries, eau de source)
Lutte contre le gaspillage alimentaire dans la distribution commerciale	réflexions avec la banque alimentaire

Le programme de travail d'année 2 présenté ci-dessus paraît ambitieux pour les raisons suivantes :

- Les échéances de l'embauche d'un nouveau chargé de mission prévention partagé pour la réalisation d'actions communes ne sont pas connues,
- les difficultés d'exécuter ses missions du fait du partage en deux lieux et d'un encadrement à deux têtes,
- Le portage du projet est assuré majoritairement par la cellule déchets du SER, qui mène déjà de nombreuses missions.
- L'implication des élus est faible.
- L'animation attendue paraît à présent difficile à mettre en œuvre avec les animateurs PLP expérimentés en place dont le niveau d'exigence est élevé.
- Peu d'actions ou tâches externalisées.
- Risque de faible mobilisation des Services sur ses compétences obligatoires (action sociale,...).

Ces points de vigilance incitent l'ADEME à conditionner son soutien à une priorisation des actions du programme de travail d'année 2 proposé :

3 niveaux de priorités en année 2	1	2	3
Axe 1 – Eco exemplarité Action 1.1 – Prévention des déchets papiers dans l'administration départementale Action 1.2 – Prévention des déchets dans les collèges		x	x
Axe 2 - Communiquer et sensibiliser en s'appuyant sur les relais existants Action 2.1 - Sensibiliser la jeunesse Action 2.2 - Sensibiliser les ménages à faible revenu Action 2.3 - Créer des outils	x		x x
Axe 3 - Accompagner les programme locaux de prévention Action 3.1 - Animer le réseau des PLP Action 3.2 - Susciter des PLP	x	x	
Axe 4 - Mobiliser les acteurs du territoire Action 4.1 - Susciter l'innovation et l'expérimentation Action 4.2 – Organiser la concertation sur des thèmes ciblés	x	x	

Axe 5 – Suivi			
Action 5.1 - Suivre la réduction des déchets ménagers		x	
Action 5.2 - Observer l'évolution des comportements			x

Le passage en année 3 sera jugé à l'aune de la réussite des actions placées en priorité 1 puis 2 puis 3.

B. Restituer les résultats

Démontrant un avancement du plan départemental conforme aux engagements pris.
Collecter les données nécessaires au renseignement des indicateurs d'activités et d'impact du plan et des actions.

C. Saisir et valider sur sinoe.org le cadre de restitution des coûts de la prévention de l'année 2013 et 2014.

Le cadre de restitution des coûts de la prévention permet de mesurer les moyens effectivement consacrés à la mise en œuvre du contrat d'objectif d'année 2. **Le cadre des coûts sera saisi et validé sur sinoe.org courant décembre 2014.**

Le système d'aide fait explicitement référence à un taux d'aide de 50% du coût moyen estimé d'un plan (0,5 € par habitant). Le montant de l'aide doit être ajusté aux moyens prévisionnels mis en œuvre par le bénéficiaire pour l'année à venir et tient compte des dépenses effectives de l'année écoulée.

Pour définir le montant de l'aide d'année 3, il sera donc tenu compte des moyens effectivement consacrés en année 2 et des moyens prévisionnels d'année 3.

D. Rédiger et diffuser à l'ADEME le rapport annuel

visé au point 2 de cette annexe (1 version papier et 1 version informatique).

Le rapport sera remis 45 jours avant l'échéance du contrat soit avant mi-novembre 2014.

E. Organiser le Comité de suivi de l'accord-cadre.

Il sera organisé après la remise du rapport et avant la fin de l'année 2014. Il permettra de présenter et valiser d'une part, le bilan de l'année 2 et d'autre part le programme de l'année 3.

3. RAPPORT A REMETTRE A L'ADEME A L'ISSUE DE L'ANNEE 2

Le bénéficiaire fournit à l'ADEME un rapport de performance afin qu'elle puisse suivre le projet, évaluer le travail effectué. Ce rapport devra aussi permettre de capitaliser et valoriser l'expérience acquise. Il témoignera de l'atteinte ou non des objectifs détaillés en 1 ci-dessus, ce qui conditionnera le versement de l'aide par l'ADEME au bénéficiaire.

Le rapport annuel doit comporter les éléments suivants :

- **la fiche de présentation** de la structure,
- **la fiche synthétique du plan.** Cette fiche est un outil d'évaluation de la performance et de pilotage du plan par le comité de suivi et l'ADEME.
- **1 fiche de suivi par action** (pour toutes les actions en cours dans le plan). Cette fiche est un outil de pilotage interne au comité de suivi.

Ces 3 fiches ont été renseignées une première fois dans le rapport de fin d'année 1. Elles seront mises à jour et complétées dans le rapport de fin d'année 2 et suivantes.

De plus le rapport annuel comprendra les informations suivantes :

- **Le cadre de restitution des coûts** de la prévention de l'année 2 (2013 et 2014).
- **La ou les fiches action/résultats** (voir modèle annexé) pour les actions terminées dans l'année (imprimée ou adresse URL).

Minimum 1 fiche par an.

Ces fiches de communication externe, valorisent le travail réalisé par la collectivité auprès de tous les publics intéressés.

Elles doivent être remplies **en ligne et validées** sur le site Internet <http://optiqede.ademe.fr>.

- La fiche « **Note de synthèse de l'avancement du plan** » (voir modèle annexé) complété sur l'avancement du plan décrivant les points forts et points faibles des résultats de l'année 2 et les ajustements proposés dans le plan local pour l'année 3
- Une fiche « **Etapes / Programme de travail de l'année 3** »

Ce rapport annuel constituera le rapport final.

A ce titre il devra être adressé à l'ADEME au plus tard 45 jours avant la fin de la durée d'exécution de l'opération.



Nom de l'action

Illustration (photo, ...)

Nom de l'acteur

Adresse de l'acteur

Site internet : www.sirivg.fr

Lien vers SINOE : <http://www.sirivg.org/exploitationdesites/consultateur.php?IDACT=2808&MODE=SEUL>

Contact : Prénom Nom – Fonction

Tél : – Fax : – mail : nom@adresse

Cette opération s'inscrit dans un [choisir : programme de prévention des déchets, plan de prévention des déchets, contrat d'objectif territorial]

Contexte

(Correspondance avec la rubrique « I » de la fiche « suivi de l'action » demandé dans le rapport annuel à fournir à l'ADEME dans les contrats plan et programme de prévention – Vous pouvez faire un copier-coller des éléments diffusables les plus significatifs)

Résultats quantitatifs obtenus : (III.4)

(Correspondance avec la rubrique « III-4 »)

Objectifs recherchés / Résultats obtenus (II)

Objectifs

(Correspondance avec la rubrique « II »)

Résultats qualitatifs obtenus : (III.3)

(Correspondance avec la rubrique « III.3 »)

Mise en œuvre (IV et III.2)

Planung/déroulement :

Partenaires mobilisés : (V)

(Correspondance avec la rubrique « V »)

(Correspondance avec la rubrique «IV et III.2»)

Reproductibilité / Originalité / Recommandations éventuelles : (VII)

(Correspondance avec la rubrique «V/Is»)

Moyens humains : (III.1)

(Correspondance avec la rubrique «III.1»)

Moyens financiers :

(Correspondance avec la rubrique «III.1»)

Moyens techniques :

(Correspondance avec la rubrique «III.1»)

Dernière actualisation de la fiche :

FICHE Note de synthèse de l'avancement du plan

POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES

Préciser en quelques lignes l'avancée des actions engagées ou réalisées dans l'année et si l'avancée du plan est en phase avec les objectifs définis en année 1

AJUSTEMENTS DU PLAN

Des ajustements au plan ont-ils été apportés ? oui/non

Si oui lesquels et quelles en sont les conséquences sur le plan (au niveau des actions, au niveau du budget, au niveau des moyens, du planning ...) ?

INDICATEURS DU PLAN

Renseigner le tableau ci-dessous

INDICATEURS DU PLAN

Indicateurs		Commenter les évolutions des indicateurs du plan en l'année 1 et suivantes et les écarts potentiels entre les valeurs cibles et les valeurs réalisées
I 01 (Facultatif)	Part du budget du plan consacrée au financement des actions pilotées par des partenaires	
I 02	Effectif de l'équipe projet du plan (en ETP)	
I 03	Part du financement du plan (cumulé) provenant de l'ADEME	
I 04	Pourcentage du nombre d'actions d'éco-exemplarité réalisées par la collectivité porteuse du plan par rapport au nombre total d'actions éco-exemplaires prévues	
I 05	Nombre de réunions par an du réseau des animateurs de prévention	
I 06	Taux de participation des animateurs de PLP aux réunions du réseau	
I 07 (Facultatif)	Enquête : Evolution du nombre de gestes de prévention adoptés par les ménages.	
I 08	Part de la population couverte par des programmes locaux de prévention	
I 09	Taux d'évolution des kg d'OMA/habitant par rapport à l'année de référence	
I 10	Taux d'évolution des kg de DMA/habitant par rapport à l'année de référence	

Annexe II
ANNEXE FINANCIERE
de l'avenant n° 1 à la convention annuelle d'application n° 1020C0683
entre le département du Haut-Rhin et l'ADEME

Plan départemental de Prévention des déchets
Année 2
Plan d'actions réalisé du 01/07/2013 au 31/12/2014

1 - Coût total et dépenses éligibles

POUR INFORMATION

Conformément au dispositif d'aide aux plans départementaux de prévention voté par le Conseil d'administration de l'ADEME le 7 octobre 2009, les dépenses éligibles sont évaluées par le coût moyen estimé d'un plan de prévention, soit 0,5 € par an et par habitant.

Population DGF 2011: 754 849 habitants.

Le montant des dépenses éligibles est donc évalué à 377 424 €.

Le détail estimatif des dépenses prévisionnelles d'année 2 est de 1 155 750 € dont 311 750 € de charges de personnel et de coûts de structure soit 1,53 € par an et par habitant.

2 - Modalités de calcul de l'aide

L'aide aux plans de prévention est une aide forfaitaire maximale de 0,25 €/hab/an, multipliée par le nombre d'habitants (Nhab) (base DGF), pondéré par le rapport du potentiel fiscal moyen de l'ensemble des départements (Pfmoyen) sur le potentiel fiscal de ce département (Pfx) (transmis par la DGCL), avec un minimum annuel de 75 000 € (correspondant à 300 000 habitants) et un maximum annuel de 250 000 € (correspondant à 1 000 000 habitants) par département.

Population DGF 2011 : 754 849 hab

Potentiel fiscal par habitant du Haut-Rhin : 546,44

Potentiel fiscal par habitant moyen : 511,60

Calcul de l'aide :

$$0.25^* \times Nhab \times (Pfmoyen / Pfx) = 0.25 \times 754\,849 \times (511,60 / 546,44) = 176\,679 \text{ €}$$

Pour le Département du Haut-Rhin, le montant de l'aide forfaitaire est donc de 176 679 euros.

3 – Taux de l'avance

Le taux d'avance attribué au bénéficiaire est fixé à 20% du montant de l'aide apportée par l'ADEME.

4 – Modalités de versement

Le montant de l'aide fixé ci-dessus sera versé de la façon suivante :

- une avance

- **le solde** à la remise à l'ADEME des documents précisés en annexe 1 de la présente convention, permettant d'attester l'atteinte des objectifs d'activités et d'impacts de la deuxième année.

5 - Plan de financement prévisionnel

POUR INFORMATION

Dépenses éligibles	1 155 750	€
Aide forfaitaire de l'ADEME	176 679	€
Aide de l'ADEME par rapport aux dépenses éligibles	15,29	%

6 - Modalités de rappel des sommes versées en cas de non atteinte des objectifs

Si les objectifs ne sont pas atteints, les partenaires se concerteront pour en apprécier les raisons et, le cas échéant, envisageront une prolongation de la présente convention, dans le respect de la durée totale maximum de cinq ans correspondant à la durée de réalisation de l'accord-cadre de partenariat du plan départemental de prévention

En cas de non atteinte des objectifs évalués à l'issue de la durée totale d'exécution du plan fixé à cinq années, l'ADEME se réserve la possibilité de procéder au rappel des sommes versées au titre de la présente convention.

Conseil Général



Haut-Rhin

L'Acteur de votre quotidien

**Plan Départemental de Prévention (PDP)
du Département du Haut-Rhin**

RAPPORT D'ACTIVITE

Année 2

(1^{er} juillet 2013 – 30 juin 2014)

Axe 1 - Eco-exemplarité du Département

Action 1.1 – Prévention des déchets au sein de l'administration départementale :

- « *Zéro phyto* »

- Poursuite de l'étude de démonstration « Zéro phyto » avec la FREDON dans les collèges et les propriétés départementales (espaces verts, bords de routes et pistes cyclables, barrages...)
=> Fiche Projet A2FP11ZeroPhyto
- Déploiement en parallèle de la suppression des produits phytosanitaires sur les sites du Département et dans les collèges : désherbage manuel par des associations de handicapés, désherbage thermique. En année 2, un 3^{ème} jardinier a été engagé spécifiquement pour faire face aux nouvelles tâches engendrées par le choix du « Zéro phyto »

⇒ Fiche Projet A2FP11ZeroPhyto

Dépenses : 57 318 € auxquels s'ajoutent 206 769 € pour le désherbage manuel par des associations d'insertion, non pris en compte dans le total.

- Prévention des déchets au sein de l'administration départementale :

De nombreuses actions de Prévention sont menées, soit à l'initiative de l'équipe projet, soit spontanément par les services du Département (liste non exhaustive) :

- Articles liés à la prévention dans le cadre de la Communication interne dans le journal interne « Passerelle » et/ou Intranet : article sur le gaspillage alimentaire,
- Dématérialisation des documents (revue de presse, scan divers,...)
- Utilisation de la Visioconférence et des outils internet tels « join me » permettant d'avoir une vision sur l'écran de son interlocuteur,
- Collecte des biodéchets sur les sites colmariens,
- Fourniture en Eco-produits,
- Application des principes d'Eco-manifestation pour les réunions et colloques organisé par le Département : Colloque sur l'énergie co-organisé avec TRION le 21 mars 2013 à COLMAR (traiteur bio et lié à l'insertion, repas sur place pour limiter les transports, lieu à proximité de la gare pour favoriser les transports en commun, ...),
- Déploiement de fontaines à eau dans les sites du Département.

Dépenses : 27 000 €.

Action 1.2 – Prévention des déchets dans les collèges :

- Collèges pilotes en matière de Prévention des déchets

Quatre collèges ont été sélectionnés (Cernay, Fortschwihr, Guebwiller, Illfurth) pour tester la faisabilité d'actions de prévention au sein de ces établissements scolaires. Les actions concernent la lutte contre le gaspillage alimentaire (formation des cuisiniers, « salade bar » et autres adaptations organisationnelles, sensibilisation des élèves), compostage, gestion différenciée des espaces verts etc. Le collège de Guebwiller organise le 25 mars 2014 une « journée banalisée » spécialement dédiée à la prévention des déchets (cette manifestation a été également l'occasion de réaliser une Conférence de Presse de lancement de l'opération Haut-Rhin Propre).

=> Fiche Projet A2FP12CollegesPilotes

- Journée « banalisée » sur la Prévention des déchets au collège de Guiebwiler :

Une journée entière a été consacrée à la Prévention par le Collège de Guebwiller, en mobilisant l'équipe pédagogique et le personnel TOS et en collaboration avec tous les acteurs du territoire.

Plus de 250 élèves ont été sensibilisés dans les 8 ateliers ont été mis en place : Gaspillage alimentaire (SM4), gestion et prévention des déchets (CC de Guebwiller), gaspillage à la cantine (service Collège du CG68), produits locaux (le maraîcher du Collège), zéro phyto (FREDON), compostage (SM4), Réemploi vieux vêtements (le Relais Est), Haut-Rhin Propre (SER et service des Routes du CG68, Brigade verte).



- « Zéro phyto » dans les collèges

⇒ Fiche Projet A2FP11ZeroPhyto

- *Gaspillage alimentaire dans les collèges*

Réalisation d'un diagnostic déchets dans les collèges pilotes et préconisations de lutte contre le gaspillage alimentaire dans l'ensemble des collèges par le Service des Collèges, formation de cuisiniers dans le cadre d'une opération intitulée « Plaisir à la cantine » (DRAAF, CG68), site collaboratif des collèges haut-rhinois.

⇒ Fiche Projet A2FP12CantinesColleges

Dépenses : 10 000 €

Axe 2 – Communication et sensibilisation en s'appuyant sur les relais existants

Action de communication dans les Medias :

- Conférences de Presse « Boulangers » + interviews TV (FR3 Alsace et Alsace 20), le 18 mars 2014 dans le laboratoire de boulangerie du CFA (centre de formation des apprentis) Marcel Rudloff à Colmar,



- Conférences de Presse « Prévention au Collège de Guebwiller », le 25 mars 2014, avec la Présence du Président du Conseil général du Haut-Rhin Monsieur Charles BUTTER,



- Interview sur la radio locale Dreyeckland sur l'action de Prévention du Conseil Général, le 10 avril 2014 (CD + SM),
- Reportage sur la consigne en Alsace dans le cadre du 19/20 de France 3 national, le dimanche 13 avril 2014,
- Dossier spécifique sur la Prévention dans *Haut-Rhin Magazine* d'avril 2014 (250 000 exemplaires) intitulé « ça déborde : réduisons nos déchets ».



Action 2.1 – Sensibiliser la jeunesse :

- *Opération Haut-Rhin Propre : un jeu concours pour sensibiliser les jeunes au gaspillage alimentaire*

L'Opération Haut-Rhin Propre se déroulera les 4, 5 et 6 avril 2014. Dans le cadre de cette opération, le Conseil Général organise cette année, en partenariat avec la Direction Départementale des services de l'Education Nationale, un jeu-concours en lien direct avec la thématique européenne 2014 « Le gaspillage alimentaire », suite à la Résolution adoptée par l'Union Européenne.

Le jeu-concours portera ainsi sur le thème : "la Prévention des déchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire"

Ce jeu-concours s'adresse aux écoles maternelles, primaires et aussi aux collèges. Les gagnants seront récompensés par un composteur individuel d'une capacité de 600 litres.



65 JEU CONCOURS
OPÉRATION HAUT-RHIN PROPRE
"OSTERPUTZ" DE LA NATURE

Comment participer au concours en 3 clics

- 1** S'inscrire dès à présent avant le 15 mars 2014 à l'aide du « Formulaire d'inscription » ci-joint. Une surprise attend les premiers inscrits!
- 2** Organiser une opération de collecte dans le cadre de l'opération « Haut-Rhin Propre » du 4 au 6 avril 2014. Plus d'infos : Guide Haut-Rhin Propre www.cg68.fr/hausrhinpropre. Réaliser une action pédagogique sur la prévention des déchets dans le Haut-Rhin. L'année 2014 étant dédiée à la lutte contre le gaspillage alimentaire, une action sur cette thématique précieuse serait appréciée. Des pistes d'actions sont détaillées dans le document « Ressources documentaires » joint.
- 3** Renvoyer la fiche « Description de votre action » avant le 30 avril, agrémentée de photos, vidéos ou autres réalisations à l'adresse suivante : **Conseil Général de Haut-Rhin Service Energie et Recyclage, 100 avenue d'Alsace, 68000 COLMAR.** Sur le site du Conseil Général, vous trouverez tous les documents nécessaires à votre inscription. www.cg68.fr/hausrhinpropre

Pour tout renseignement :
n° vert : 0800 22 68 68,
contact : Nicole BUECHER
Service Energie et Recyclage

Sujet du jeu-concours : LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

La prévention consiste à réduire à la source la production des déchets : recycler c'est très bien, mais le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit.

Exemples :

- Si vous buvez l'eau du robinet, vous économisez 365 bouteilles plastiques par an,
- Si vous compostez les restes alimentaires et les déchets végétaux dans votre jardin, vous évitez un coût de gestion à la collectivité, vous disposez d'un engrais naturel et d'une alternative aux produits phytosanitaires (paillage, mulching).

Des composteurs À GAGNER

Les 15 opérations les plus complètes seront récompensées par un composteur individuel.

Composteurs en bois de 600 litres, fabriqués par une association d'entraide.

Conseil Général Haut-Rhin
Direction de l'Environnement
Service Energie et Recyclage
100 avenue d'Alsace - BP 20261
68009 COLMAR Cedex - 03 83 33 05 50
service.recyclage@cg68.fr

L'opération Haut-Rhin Propre en général a une vocation pratique de nettoyage de la nature et des abords des villes, mais présente aussi et surtout une vertu pédagogique et écocitoyenne, en invitant adultes et enfants à donner bénévolement leur temps, en les sensibilisant aux incivilités et, au delà en les informant sur les enjeux en termes d'environnement et de développement durable.

=> Fiche Projet A2FP21HautRhinPropre

Dépenses : 47 000 €.

- Education à l'environnement

Le réseau ARIENA consacre une partie de ses interventions pédagogiques au domaine de la Prévention (compostage, gestion différenciée essentiellement). Ce pourcentage pourrait augmenter significativement. Mais cela suppose une formation des animateurs des CINE. Les réunions de travail avec l'ARIENA ont débouché sur la proposition de monter une formation, à l'attention des animateurs de l'éducation à l'environnement, conçue avec les PDP, l'ADEME, la DRAAF (entre autres), qui pourrait être payée sur les crédits « formation continue » de l'ARIENA. Pour des raisons pratiques et d'efficacité immédiate, il a finalement été proposé d'associer l'ARIENA à la formation organisée courant mai 2014 sur les politiques de Prévention, à destination des EPCI non engagés dans un PLP (financement ADMD)

=> Fiche Projet A2FP31 PLP80%).

=> Fiche Projet A2FP21EducationEnvironnement

Dépenses : 108 000 €.

Action 2.2 – Sensibiliser les ménages à faible revenu :

Prise de contact et sensibilisation des services en charge de l'action sociale et identification des acteurs et relais concernés : PMI, assistantes maternelles, assistantes sociales, conseillères en éducation sociale et familiale (voir comptes-rendus en annexe).

Action 2.3 – Créer des outils

- Réalisation d'une plaquette « Petit manuel des ressources au jardin »

Le compostage individuel des déchets est un moyen de prévention particulièrement efficace : des dépliants sur le compostage ont déjà été diffusés depuis plusieurs années par les Départements, les EPCI en charge des déchets ou les associations.

Néanmoins, d'autres pratiques de prévention des déchets du jardin peuvent être mises en œuvre par les particuliers : le mulching, le paillage, l'utilisation de plantes à croissance lente contribuent à limiter les apports de déchets verts en déchèterie, ainsi qu'à diminuer le recours aux pesticides.

C'est pourquoi les deux Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ont décidé de diffuser une brochure portant sur les ressources du jardin et les différentes techniques de réemploi des déchets du jardin. Le manuel comportera un calendrier détachable. Une partie des manuels a été ensuite remise aux EPCI qui en ont fait la demande pour leurs opérations de promotion de la gestion des déchets verts.

Dépenses : 5 024.11 € TTC répartis de la manière suivante : 1 027.50 euros net de taxes pour les frais de personnalisation du livret et 3 816.61 € TTC pour l'impression de 15 000 livrets.

=> voir Fiche Projet A2FP23ManuelJardin



- Outil sur le gaspillage alimentaire

Le SM4 dispose depuis plusieurs années d'un jeu d'outils d'animation et de sensibilisation sur la thématique du gaspillage alimentaire, jeu qu'il souhaite ré-éditer en raison de son altération dû à l'usage des outils.

Un groupe de travail interdépartemental a vu le jour afin de redéfinir ensemble les besoins pour cet outil, qui aura pour vocation de circuler sur l'ensemble du territoire alsacien. Ce groupe de travail est composé de représentants de : la DRAAF, la DR ADEME Alsace, le CG 67, le CG 68, le SM4, le Rectorat, la Chambre de Consommation d'Alsace.

Le jeu d'outils se compose comme suit :

- Une exposition « Des bretzels à la poubelle » : 5 affiches explicatives sur le gaspillage alimentaire, complétées par 3 affiches issues des visuels de la campagne dite « Anti-gaspi » du Ministère de l'agriculture.
- Un outil d'animation « Aidez-nous à ranger les courses » : panneau interactif aimanté présentant un réfrigérateur et dont l'objectif est de ranger les aliments dans les zones de froid correspondantes, de manière à optimiser leur conservation.

- Un outil d'animation « Le gaspillage ça rime à quoi ? » : panneau aimanté affichant d'une part des aliments du quotidien et d'autre part leurs équivalences en émissions de gaz à effet de serre, en consommation en eau et en énergie. Le principe est de relier chaque aliment à son équivalent en gaspillage de ressources, ceci afin de faire prendre conscience des impacts environnementaux du gaspillage alimentaire.

3 réunions du groupe de travail ont eu lieu en année 2 et ont permis de définir le cahier des charges des différents outils, leur contenu, le public cible, le livret d'accompagnement des outils, le montage financier.

Axe 3 – Accompagner les Programmes Locaux de Prévention (PLP)

Des subventions sont apportées tant aux PLP contractualisés avec l'ADEME qu'aux « PLP 80 % », respectivement par le Conseil Général du Haut-Rhin et l'ADMD :

- Subventions de l'ADMD hors projets pilotes (Communication, amiante-ciment) :
Dépenses : 24 108,67 €.

=> Voir Fiche Projet A2FP3 Subventions

- Subventions du Département (Communication, étude d'optimisation, aide aux animateurs) :
Dépenses : 95 593 €.

Actions 3.1 – Animer le réseau des PLP

- *Réseautage et gouvernance*

Groupe de travail interdépartemental des PLP ADEME

Le groupe de travail interdépartemental des EPCI sous PLP ADEME s'est réuni à trois reprises durant l'année 2 : le 4 juillet 2013, le 6 septembre 2013 et le 13 janvier 2014.

L'objectif de ce groupe de travail est de :

- définir ses attentes et besoins en termes d'outils de communication et sensibilisation grand public,
- porter à la connaissance des autres EPCI les actions prévention localement mises en place sur leur territoire (échange d'expériences),
- mutualiser les outils et concevoir de nouveaux outils correspondants aux besoins identifiés.

Réunions thématiques : ne réunion de travail thématique sur le gaspillage alimentaire a eu lieu en présence de l'ARIENA le 16 mai 2013.

Réunion avec A3P et autres formations

Comitologie :

- Comité de pilotage : le bureau syndical de l'ADMD s'est tenu le 13 février 2014
- Comité de suivi interdépartemental : le Comité de suivi interdépartemental s'est réuni le 19 mars 2013 et a validé le diagnostic et plan d'action d'année 1 et le programme d'actions d'année 2.

=> Fiche Projet A2FP31 Animer réseau PLP

- Caractérisation des déchets

Ces caractérisations ont pour objet d'étudier en détail la composition des déchets jetés dans les ordures ménagères résiduelles et/ou les collecte sélectives et/ou en déchetterie. Cette caractérisation permet de définir les pistes d'actions de Prévention et/ou de mesurer l'efficacité des actions de sensibilisation et les évolutions comportementales. En 2013, la CC du Pays de Ribeauvillé et la CC Porte de France Rhin Sud ont réalisé de telles caractérisations.

Dépenses : 10 596 € et montants finalement versés : 8 171 €.

Actions 3.2 – Susciter des PLP

- Organisation de 2 réunions collectives :

- le 07.02.13 : présentation des PLP 80% (contenu et outils) ; retour d'expérience de la Communautés de Communes de la Vallée de Kaysersberg.
- le 28.06.13 : rappel contenu et diagnostic d'un PLP80% ; choix des thématiques du programme d'action ; mutualisation d'outils ; éco-conditionnalité des aides

- Réunions individuelles avec les 4 EPCI pilotes et accompagnement pour un lancement des PLP courant 2014 : CC du Secteur d'Ilfurth, CC des Trois Frontières, CC du Pays de Sierentz, CC Centre Haut-Rhin.

- Formation des animateurs des PLP 80 % (19 au 21 mai 2014). NB : cette formation est ouverte aux membres des équipes projet et à des partenaires extérieurs.

Dépenses : 1 000 €.

- Information de l'ensemble des EPCI dans le cadre de l'ADMD (= comité de pilotage du PDP)

=>Fiche Projet A2FP32 Susciter PLP80%_68

Axe 4 – Mobilisation des acteurs du territoire

Actions 4.1 – Soutien à l'innovation et à l'expérimentation

- Soutien à des projets pilotes :

Au cours de l'année 2, 6 projets pilotes ont été retenus :

- Enfants de la Vallée (CC de la Vallée de Kaysersberg) : promotion des couches lavables en crèche
- Collège Charles PEGUY à WITTELSHEIM, gaspillage alimentaire
- Association SAHEL vert, pâturage sur 2 collèges (CERNAY et WITTELSHEIM),
- Pôle Habitat de COLMAR : réalisation de jardins partagés,
- Zone51 : animation des éco-manifestations en Alsace,
- Compost plus : référentiel compostage des biodéchets et guide méthodologique (prévention qualitative ?).

Dépenses : 27 767 €

=> Fiche Projet A2FP41ProjetsPilotes CD

- Recycleries, ressourceries et actions de Prévention menées dans le secteur de l'économie sociale et solidaire

- Aide à l'association ESPOIR (Investissement)
Dépenses : 100 000 €
- Association DEFI de Guebwiller : étude de faisabilité
Dépenses : 4 200 €
- Aide aux associations Emmaüs et Espoir (fonctionnement)
Dépenses : 64 000 €
- Aide à la banque alimentaire
Dépenses : 15 000 €

=> Fiche Projet A2FP41Recycleries

Actions 4.2 – Organiser la concertation sur des thèmes variés

- *Maintien et développement de la consigne*

Durant l'année 2, contact a été pris avec le Syndicat des Brasseurs d'Alsace en la personne de Michel Haag, son président et Anne Brasier-Lecat, sa secrétaire générale. Une rencontre a eu lieu et a permis de définir les attentes respectives du Syndicat d'une part et des Conseils généraux d'autre part, et de constater que les intérêts des deux parties convergent. Une deuxième rencontre a eu lieu et a permis d'étudier plus précisément le fonctionnement de la consigne et ses différentes étapes, du producteur au consommateur, en passant par l'échelon de la grande distribution : visite de la brasserie Meteor à Hochfelden, visite de l'unité de réception des bouteilles consignées de l'hypermarché CORA de Dorlisheim et échanges avec son Directeur, qui est par ailleurs Président de la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD).

Lors de ces deux rencontres, des pistes de travail communes ont été élaborées, qui pourront se concrétiser en année 3, avec la collaboration de la FCD et du Syndicat des Brasseurs.

Enfin, les médias nationaux se sont saisis de cette question de la consigne, avec un reportage sur FR3 national, dans le cadre du journal du 19/20, le dimanche 13 avril 2014, avec présentation de l'initiative interdépartementale.

- *Opération de lutte contre le gaspillage alimentaire du pain avec les boulangers :* « *Le pain n'en gaspillons pas une miette* »



L'année 2014 a été déclarée année européenne de lutte contre le gaspillage alimentaire. En effet, chaque année, plus d'un tiers de la production agricole mondiale est perdue ou jetée, soit 1,3 milliards de tonnes d'aliments consommables.

En France, ce sont 20 kilos par an et par habitant qui sont ainsi gaspillés, dont 7 kilos de denrées alimentaires encore emballées. Cela a des répercussions environnementales et éthiques, mais aussi économiques : 400 à 500 euros par an et par ménage sont ainsi « jetés à la poubelle ».

Face à ce constat, les Collectivités Locales, via leurs Programmes locaux de prévention des déchets, ont décidé de mener des actions visant à prévenir et sensibiliser à la problématique du gaspillage alimentaire.

C'est dans ce cadre que se déroule l'action « Le pain, n'en gaspillons pas une miette », avec le concours des Conseils Généraux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, de l'ADEME et des Fédérations Patronales de Boulangeries alsaciennes.

Les boulangeries constituent en effet un levier important de sensibilisation auprès du public : 95% des Français consomment du pain au moins une fois par jour, et 69% d'entre eux l'achètent en boulangerie.

Le pain est un produit emblématique de la culture française, accessible et nutritif, mais il a une durée de vie relativement courte et fait ainsi fréquemment l'objet de gaspillage.

Durant la semaine du développement durable, du 1^{er} au 7 avril 2014, les boulangeries participantes ont mis à disposition de leur clientèle des conseils pour mieux conserver le pain frais et des fiches-recettes pour réutiliser le pain dur. Ces boulangeries étaient signalées par une affiche en vitrine, informant de leur engagement dans cette démarche.

Cette opération a officiellement été lancée par Monsieur Pierre GSELL, Président de l'ADMD et de la Commission de l'Environnement du Conseil Général du Haut-Rhin, le 18 mars 2014 dans le laboratoire de boulangerie du CFA Marcel Rudloff à Colmar.

=> Fiche Projet A2FP42 Gaspillage pain_68

- *Eco-organismes Eco-Mobilier et VALDELIA* : contact avec l'opérateur désigné par les éco-organismes, la société Cernay Environnement, et information des EPCI lors de la réunion de l'ADMD et des services du Département concernés.

- *Secteur de l'ESS / le RELAIS Est* : contact a été pris avec le RELAIS Est, qui organise la collecte, le tri et la revente de vieux vêtements. Le développement de ce créneau du réemploi et donc de la Prévention a été examiné et des actions concrètes sont en programmation.

Axe 5 – Intégrer la Prévention aux observatoires départementaux

Actions 5.1 – Suivi de la réduction des déchets ménagers

Actions 5.2 – Observer l'évolution des comportements